



Assemblée générale

Distr. limitée
7 mars 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 23 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale*

Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 75/511 B du 9 septembre 2021, dans laquelle elle a décidé de modifier le champ de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement et de convoquer la Conférence chaque année, peu après le débat de la session du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement, et, compte tenu de la lettre datée du 10 février 2025 adressée à son président par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, décide de convoquer la prochaine Conférence pour les annonces de contributions aux activités de développement en 2026.

* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra décider de reprendre, directement en séance plénière, l'examen du point 23 de l'ordre du jour.

